

Direction des ressources humaines

DESTINATAIRES : Tout le personnel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

EXPÉDITRICE : Jasmine Bilodeau, chef de service par intérim – Avantages sociaux et rémunération

DATE : Le 15 mars 2024

Objet : **Modification – Ajout de journées de vacances; Période de prise de congés annuels – Été 2024**

Suite aux ententes de principe pour le Front commun incluant les accréditations syndicales CSN, SCFP et APTS, le CPNSSS nous informe que vous pourrez bénéficier dès la période de vacances estivales 2024, des journées supplémentaires selon vos années de service. Voici le texte des ententes de principe :

À compter du dernier jour de l'année de référence 2023-2024, **soit le 30 avril**, toute personne salariée qui a au moins quinze (15) ans de service a droit au quantum de congé annuel suivant :

- 15 ans : 21 jours ouvrables;
- 16 ans : 22 jours ouvrables;
- 17 ans : 23 jours ouvrables;
- 18 ans : 24 jours ouvrables;
- à compter de 19 ans et plus : 25 jours ouvrables.

Comme les préférences de vacances s'inscrivent par semaines complètes de calendrier, les personnes ayant **19 années de service et plus seulement** pourront, d'ici le 21 mars, ajouter une semaine de vacances à leur calendrier de vacances dans *Logibec Web*.

Notez que les banques seront ajustées dans les semaines à venir. Il est donc normal que votre décompte dans *Logibec* ne corresponde pas aux nouvelles modalités. Cependant, vous pouvez tout de même inscrire vos préférences. Le message d'erreur suivant apparaîtra, mais votre demande sera enregistrée malgré le manque de journées à votre quantum de vacances.

Niveau	Code d'erreur	Message
Avertissement	3	Matricule 19184 - Préf: 1: Dépassement de la banque de vacances.
Avertissement	3	Matricule 19184 - Préf: 1: Dépassement du quantum.

Pour les personnes qui bénéficient de journées supplémentaires de 15 à 18 années de service, celles-ci s'ajoutent à vos vacances fractionnées annuelles. Ainsi, vous pourrez faire vos demandes de journées fractionnées à votre gestionnaire puisqu'elles ne peuvent être ajoutées au calendrier de vacances, ne complétant pas une semaine complète de calendrier.

...2

En annexe 1, vous trouverez le calendrier des vacances estivales à titre d'aide-mémoire.

Pour toute question ou besoin de support, nous vous invitons à les acheminer à la boîte courriel de la gestion des vacances à l'adresse suivante : 08.ciSSsat.vacances@ssss.gouv.qc.ca.

Merci de votre collaboration.

JB/pp



Annexe 1 – Calendrier des dates

L'inscription des vacances dans le calendrier se fait par semaine complète et non par journée fractionnée

Années 2024- 2025	CALENDRIER DE VACANCES ÉTÉ 2024						
	Période de prise de congé annuel	Période <u>normale</u> du congé annuel	Période d'octobre « clause chasse »	Période de choix et d'approbation			
				Formation gestionnaire	Inscription des préférences des employés	Date maximale d'approbation du calendrier estival par le chef	Publication des calendriers de vacances
FIQ	Du 28 avril au 2 nov. 2024 21.02	Du 26 mai au 28 sept. 2024 21.01	Du 1 ^{er} octobre au 2 novembre 2024 21.02	Atelier de 30 minutes Semaines du 12 au 16 février 2024 : 3 ateliers et 1 spécifique aux nouveaux gestionnaires Semaine du 19 au 23 février 2024 : 3 ateliers et 1 spécifique aux nouveaux gestionnaires	29 février au 20 mars 2024 21.04 et 21.05	15 avril 2024 21.07	15 avril 2024
CSN	Du 28 avril au 12 oct. 2024 211.06	Du 28 avril au 12 oct. 2024 211.06	N/A		1 ^{er} au 21 mars 2024 211.08	15 avril 2024 211.13	
SCFP	Du 28 avril au 12 oct. 2024 311.05	Du 26 mai au 28 sept. 2024 311.05	N/A		1 ^{er} au 21 mars 2024 311.06	15 avril 2024 311.08	
APTS	Du 26 mai au 28 sept. 2024 411.07	Du 26 mai au 28 sept. 2024 411.07	N/A		1 ^{er} au 21 mars 2024 411.08	15 avril 2024 411.10	